



L'APPORT

de **Sr Nathalie Becquart, xavière,**
sous-secrétaire du secrétariat général du Synode

Les diacres au service d'une Église synodale

Le chemin synodal 2021-2024 a été un processus transformateur pour toute l'Église. Parmi ses fruits figure l'émergence d'une réflexion renouvelée sur le ministère ordonné et, en particulier, sur le ministère diaconal dans le contexte d'une Église synodale. Ce processus nous a conduits à percevoir des consonances profondes entre la vocation diaconale et la conversion synodale que l'Église est appelée à vivre.

Une évolution progressive dans les documents synodaux

L'analyse des documents du processus synodal met en lumière une évolution notable. Parti d'une quasi-absence dans le *Document préparatoire* de 2021, le ministère diaconal a progressivement été pris en compte de manière spécifique dans la réflexion synodale.

Le *Document pour l'étape continentale* de 2022 marque un premier tournant. Il donne de nommer et reconnaître que les diacres sont une partie intégrante du peuple de Dieu qui « ne se sent pas suffisamment reconnu dans l'Église institutionnelle ». Cette prise de conscience s'accompagne de l'émergence de la question du diaconat féminin, particulièrement visible dans les assemblées continentales

d'Amérique latine, d'Europe et du Moyen-Orient.

L'*Instrumentum laboris* de la première session d'octobre 2023 présente plusieurs aspects fondamentaux : l'importance de la formation des diacres dans une perspective synodale et le besoin d'une réflexion approfondie sur la théologie du diaconat. La *Relation de synthèse*, fruit de cette première session, franchit une étape décisive avec une section spécifique sur « Diacres et prêtres dans une Église synodale ».

Un ministère redécouvert dans sa spécificité

Le *Document final* du Synode, immédiatement adopté par le pape François à la fin de la deuxième session d'octobre 2024 comme faisant maintenant « partie intégrante

du Magistère ordinaire », offre une vision mature du ministère diaconal. Il affirme que « *Serviteurs des mystères de Dieu et de l'Église* (cf. LG 41), les diacres sont ordonnés "non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du ministère" (LG 29) » (DF 73), reprenant l'enseignement fondamental de Vatican II. Cette formulation signifie que le diaconat doit être compris pour lui-même et non comme une simple étape vers la prêtrise.

Le texte précise que les diacres « *exercent ce ministère dans le service de la charité, dans l'annonce et dans la liturgie en montrant la relation entre l'Évangile proclamé et la vie vécue dans l'amour* », tout en soulignant la variété des fonctions diaconales. Cette description révèle la dimension proprement diaconale : faire le lien entre la Parole et la vie, entre l'autel et la rue.

Des consonances profondes avec la synodalité

L'approfondissement de la réflexion synodale révèle des consonances remarquables entre la dynamique synodale et la dynamique diaconale. Toutes deux partent des besoins concrets du peuple de Dieu. Le récit de l'institution des Sept dans les Actes des Apôtres (Ac 6, 1-6) illustre parfaitement cette méthode synodale : écouter les besoins, discerner ensemble, prendre une décision collégiale.

Le rituel de l'ordination rappelle cette origine : « *C'est ainsi qu'aux premiers temps de ton Église, les Apôtres ont choisi, sous l'action de l'Esprit saint, sept hommes estimés de tous qui les aideraient dans le service quotidien.* » Le ministère des diacres est né de l'écoute des besoins et de l'écoute de l'Esprit, à travers un discernement créatif qui ose la nouveauté.

Cette attention privilégiée aux pauvres constitue un point de convergence fondamental. La synodalité place « l'option préférentielle

pour les pauvres » au cœur de la foi christologique (DF 19). Les pauvres ne sont pas seulement destinataires de l'aide, mais « agents de l'évangélisation » et donc appelés à être protagonistes. Les diacres sont appelés à être les gardiens de cette dimension essentielle.

Une vision relationnelle des ministères

Le Synode a développé une compréhension renouvelée des ministères ordonnés dans leur interdépendance mutuelle. Le *Document final* affirme que « les évêques et les prêtres sont assistés par les diacres, dans un lien d'interdépendance mutuelle. Les évêques et les prêtres ne sont pas auto-suffisants par rapport aux diacres, et vice versa » (DF 40).

Cette vision organique est articulée avec une approche relationnelle. Dans l'Église synodale, aucun ministère ne peut être pensé de manière isolée. Tous sont interdépendants et participent aux « dons du Christ, conférés par l'ordination, dans un lien organique avec le peuple de Dieu » (DF 37).

Les diacres, artisans de synodalité

L'expérience du Synode révèle le rôle particulier que peuvent jouer les diacres dans la conversion synodale. Le témoignage du diacre belge Geert De Cubber illustre cette capacité¹ : « Le diacre est celui qui crée des ponts », entre l'Église et la société, entre les laïcs et les ministres ordonnés.

De Cubber raconte avoir organisé un « présynode » familial pour discerner sa participation, quand il a été appelé à être membre du Synode : « En famille, nous nous sommes demandé : est-ce une bonne idée que papa aille à Rome pendant un mois ? » Cette « première expérience de la synodalité » illustre comment les diacres peuvent incarner la méthodologie synodale

dans leurs différents lieux de vie.

Les diacres, de par leur situation particulière – ordonnés mais souvent mariés, ministres mais insérés dans la vie sociale – incarnent bien cet entrelacement des vocations que suppose l'Église synodale. Ils portent en eux les germes de synodalité et ont un rôle clé pour la conversion synodale de l'Église.

Formation et défis pastoraux

La formation des diacres constitue un enjeu majeur. Le *Document final* insiste dans sa partie 5 sur cet enjeu clé de la formation pour la conversion synodale sur « la nécessité d'une formation à laquelle participent ensemble hommes et femmes, laïcs, consacrés, ministres ordonnés » (DF 143). Cette formation partagée correspond à la nature du diaconat, à l'intersection des différents états de vie.

Cette formation synodale doit être « intégrale, continue et partagée », visant « la promotion de capacités d'ouverture et de rencontre, de partage et de collaboration ». Pour les diacres, cette approche est particulièrement pertinente, car leur ministère engage toute leur existence, y compris leur vie familiale.

Le Synode ouvre plusieurs chantiers : l'évaluation de la mise en œuvre du diaconat permanent depuis Vatican II, l'approfondissement de sa théologie propre, et la question du diaconat féminin qui demeure « ouverte » et dont « le discernement doit se poursuivre » (DF 60).

Vers une théologie synodale du diaconat

Le *Document final* appelle à « faire de la théologie de manière synodale », en promouvant « la capacité d'écouter, de dialoguer, de discerner » (DF 67). Cette approche s'avère particulièrement féconde pour ce nécessaire

approfondissement de la théologie du diaconat qui est encore à faire.

Une théologie synodale du diaconat devrait partir de l'expérience concrète des diacres et de leurs communautés, intégrer la dimension œcuménique, et tenir compte de la diversité culturelle de son exercice. L'enjeu est de penser le diaconat comme une identité dynamique et relationnelle, au service d'une ecclésiologie synodale qui est une ecclésiologie relationnelle.

Église servante à la suite du Christ serviteur

Le *Document final* conclut par un appel prophétique : les Églises locales ne doivent « pas tarder à promouvoir le diaconat permanent de manière plus généreuse, en reconnaissant dans ce ministère un facteur précieux pour la maturation d'une Église servante à la suite du Seigneur Jésus » (DF 73).

Cette affirmation souligne ce fruit synodal majeur : le diaconat n'est pas seulement un ministère parmi d'autres, mais un signe sacramentel de la vocation servante de toute l'Église. Dans une société marquée par la recherche du pouvoir, les diacres témoignent que l'autorité chrétienne se vit dans le service.

La synodalité constitue une « prophétie sociale », en montrant qu'une autre manière de vivre ensemble est possible, fondée sur l'écoute mutuelle et la recherche du bien commun. Les diacres, par leur insertion dans la société civile et leur ministère ordonné, peuvent être des acteurs privilégiés de cette prophétie.

L'Église synodale et l'Église diaconale ne font qu'un : toutes deux appellent l'ensemble du peuple de Dieu à redécouvrir sa vocation de service, d'écoute et d'accompagnement. Le diaconat permanent apparaît comme un ministère prophétique pour notre temps, porteur de l'esprit même de la synodalité. ■

1. <https://urls.fr/lftcED>